

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 16 juin 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier concernant la cession, par la Communauté urbaine au SDIS, d'une parcelle de terrain située 33, rue Georges Courteline à Villeurbanne, nécessaire à la construction d'une caserne de sapeurs-pompiers.

Ce tènement, d'une superficie de 2 882 mètres carrés, cadastré sous le numéro 724 de la section L serait cédé au prix de 2 900 000 F admis par les services fiscaux ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

Cette cession fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- produit de la cession : 2 900 000 F en recettes - compte 775 100 - fonction 824,  
- sortie du bien du patrimoine communautaire : 2 900 000 F en dépenses - compte 675 100 - fonction 824 et en recettes - compte 211 800 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,